

CAP Accompagnant Educatif Petite enfance AEPE

Le parcours de la formation

Octobre à mai

- 430 à 500 heures en centre de formation (MFR)
- 30 à 35 hebdomadaires selon le positionnement
- 12 semaines de stage
- Admission après les tests de positionnement

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance



Formation en milieu professionnel : le temps en entreprise est placé sous la responsabilité du maître d'apprentissage. Les activités exercées sont effectives conformément aux exigences du référentiel du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance. Les tâches ou les postes confiés aux jeunes permettent d'effectuer des opérations ou travaux conformes à une progression annuelle définie avec le centre de formation.



Poursuite d'études



Le CAP AEPE permet de se présenter aux concours d'ATSEM. Il permet en outre de se préparer aux concours ouvrant aux professions spécialisées dans la petite enfance- exemples : auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants selon le niveau.

Choisir l'Alternance c'est construire sa réussite



CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance AEPE

Formation diplômante pour adultes

Objectifs de la formation

Le titulaire de Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Accompagnant Educatif Petite enfance est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil, la garde et les activités éducatives et de loisirs des jeunes enfants (0-6ans). Ils travaillent en relation avec les parents, les éducateurs, les partenaires institutionnels (protection maternelle et infantile, aide sociale,..); il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation.

Modules professionnels

- **EP1 Accompagner le développement du jeune enfant**
 - Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
 - Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- **EP2 Exercer son activité en accueil collectif**
 - Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels
 - Exercer son activité en école maternelle
 - Exercer son activité en EAJE* et en ACM*
- **EP3 Exercer son activité en accueil individuel**

Enseignements généraux

- Français, histoire et géographie, EMC
- Mathématiques, sciences physiques
- Education physique et sportive
- Prévention santé environnement



Conditions d'admission (aucun diplôme n'est demandé)

- Salarié en cours d'emploi, dans le cadre d'un congé individuel de formation (C.I.F)
- Salarié avec un contrat d'accompagnement vers l'emploi (Contrat aidé)
 - Salarié en reconversion
 - Demandeur d'emploi bénéficiant d'aides
 - Candidat individuel